

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 10 novembre 2026 à 12 h dans la Salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

3000, rue Drake, Jonquière – DM-6250 (id-19560) autoriser l'utilisation de trois (3) conteneurs maritimes aux fins de bâtiments accessoires et autoriser l'installation d'un système électrique dans un équipement de type conteneur maritime utilisé à des fins autres que de l'entreposage, sur un immeuble situé au 3000, rue Drake, Jonquière.

2704, rue Saint-Dominique, Jonquière – DM-6252 (id-19586) demande de dérogation mineure visant à régulariser l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 1,90 mètre au lieu de 1,00 mètre, sur un immeuble situé au 2704, rue Saint-Dominique, Jonquière.

2009, rue Ozanne, Jonquière – DM-6256 (id-19525) demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal ayant une différence de hauteur maximale de 5,20 mètres avec le bâtiment latéral voisin vers le nord et une différence de hauteur maximale de 5,20 mètres avec le bâtiment latéral voisin vers le sud au lieu d'une différence maximale de 3,00 mètres, autoriser l'absence partielle de la bande gazonnée et paysagée d'une largeur minimale de 1,00 mètre ainsi que la zone tampon le long de la ligne latérale de propriété vers le sud et autoriser la réduction de la bande gazonnée ou paysagée vers le nord inférieure à 1,00 mètre, sur un immeuble situé au 2009, rue Ozanne, Jonquière, aux conditions suivantes :

- Dans l'espace gazonné prévu le long de la ligne arrière de terrain contigu à la propriété du 2012 à 2014, rue de Frontenac, une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,80 mètre ainsi qu'une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 1,50 mètre devront être aménagées.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 15 octobre 2026

La greffière de la Ville,

PATRICIA GIRARD